

Commune de SAINT-VINCENT-LESPINASSE

Procès-verbal du conseil municipal

du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le neuf avril, à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Serge BOYER, Maire.

Etaient présents : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, AVATTANEO William, BORD Cédric, BOUDON Cécile, DUPRAT Stéphanie, MERLE Nathalie, TRISTAN Damien

Absents excusés : CHARLES Denise (pouvoir à Serge BOYER), LANNES Florentin (pouvoir à Eric FAU)

Convocation du : 04 avril 2024

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024
- Affectation du résultat
- Vote des taux communaux 2024
- Vote du budget primitif
- Adhésion groupement d'achat SDET
- Création emploi secrétaire général de mairie
- Emploi PEC
- Voirie règlementation et programme
- Projet d'accueil de réacteur pressurisé européen (EPR) sur le site de Golfech
- Validation du blason officiel de la commune
- Divers

Nombre de conseillers municipaux en service : 11

Quorum : 6

Nombre de conseillers présents : 9 + 2 pouvoirs

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h

Madame MERLE Nathalie est désignée secrétaire de séance

- ✓ Approbation du PV du 27 février
Le Procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. Il sera mis en ligne prochainement sur le site communal.

- ✓ Affectation du résultat
Délibération 2024_04D06

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de 137 933.07 € et propose d'affecter le somme de 66 100 € à la section investissement pour couvrir les besoins de financement nécessaires une fois les restes à réaliser 2023 intégrés.

Le conseil municipal valide cette affectation de résultat d'un montant de 66 100 € au compte 1068 en recette d'investissement.

✓ Vote des taux communaux 2024

Délibération 2024_04D07

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2024 pour ne pas alourdir encore plus les impôts des contribuables. Il précise qu'il y aura cette année une taxe d'enlèvement des déchets sur le calcul du foncier bâti. Jusqu'à présent la Communauté de communes prenait la totalité à sa charge, mais vu l'augmentation et le coût que représente la gestion des déchets, le conseil communautaire a décidé pour cette année de facturer $\frac{1}{4}$ du montant de ce coût aux usagers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les mêmes taux qu'en 2023 soit : FB 30.30% FNB 10.91% TH 3.84% CFE 5.49 %

✓ Vote du budget primitif 2024

Délibération 2024_04D08

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions du budget 2024 détaillées par chapitre. Le budget se présente à l'équilibre pour un montant de 299 588 € pour le fonctionnement et de 371 150 € pour l'investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, le budget présenté

✓ Création emploi secrétaire général de mairie

Délibération 2024_04D09

Monsieur le maire rappelle que la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a été évoquée au dernier conseil municipal.

Il propose de créer le poste de secrétaire général de mairie pour 24 h correspondant au besoin de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer le poste de secrétaire général de mairie.

✓ Emploi PEC

Délibération 2024_04D10

Monsieur le maire précise que Madame MUTIN employée en contrat PEC depuis le 21 novembre 2022 devait finir son contrat le 20 novembre 2024, mais celle-ci a rompu le contrat de manière soudaine le 30 mars 2024 pour des raisons personnelles.

Monsieur le maire propose de retrouver un (e) employé(e) dans les mêmes conditions c'est-à-dire un contrat aidé à 50% correspondant aux besoins de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de recrutement d'un nouvel agent en contrat PEC 20h/hebdomadaires, il autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les demandes au recrutement de cet agent et à signer les actes correspondants.

✓ Projet d'accueil de réacteur pressurisé européen (EPR) sur le site de Golfech

Délibération 2024_04D11

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, le contenu d'une motion du Conseil Communautaire en date du 11 mars 2024, sollicitant le soutien des communes de la CC2R au projet d'accueil de réacteur pressurisé européen (EPR) sur le site de Golfech. La France relance sa filière nucléaire pour renforcer son indépendance énergétique et pour atteindre les objectifs de transition écologique, avec une électricité bas carbone. Les Deux Rives sont un territoire d'énergie, engagé dans cette aventure depuis quasiment un demi-siècle. C'est ainsi que la CC2R entend participer à l'alliance des Territoires « nucléaires » et prendre part à la mobilisation que le plan de relance suppose. Les Deux Rives sont un territoire d'accueil, d'un site de production d'énergie, organisé depuis longtemps pour répondre aux problématiques de grand chantier, qu'il s'agisse d'accompagner les entreprises, de former les salariés, d'aménager le foncier adapté aux besoins industriels, d'anticiper les programmes pour développer le parc de logements capable d'accueillir de nouveaux habitants, ainsi que les services qui vont avec. Le site de Golfech a été aménagé pour accueillir 4 tranches (2 sont opérationnelles à ce jour) avec l'espace disponible à cet effet. Par ailleurs,

sous l'effet conjugué de la politique menée par EDF, la Communauté de Communes des Deux Rives et la Commune de Golfech, une réserve foncière supplémentaire de presque 100 hectares permet d'accompagner avantageusement la construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Golfech. Toutes les conditions semblent réunies pour une implantation optimisée, avec une empreinte environnementale réduite et, une mutualisation d'installations existantes sur le site y compris les ouvrages d'approvisionnement en eau douce et de production d'eau déminéralisée ou encore l'organisation de la gestion de crise. Au-delà de l'alliance des territoires pour le nucléaire, les Deux Rives en soutenant ce projet d'accueil d'EPR de 3ème génération participe à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité de la Région Occitanie, mais aussi de la Nouvelle aquitaine voisine. Considérant que le projet d'EPR2 est guidé par une exigence de durabilité, il a en effet été conçu pour minimiser son empreinte environnementale, et pour intégrer les effets du changement climatique en limitant la consommation d'eau douce, Considérant également les retombées socio-économiques pour le territoire des Deux Rives et au-delà, comme en témoigne le grand carénage qui s'achève bientôt, Considérant que le Conseil Communautaire est soucieux des enjeux de l'avenir énergétique de la France et conscient que la filière nucléaire continuera à jouer un rôle indispensable à l'indépendance de la CC2R, dans un contexte de transition énergétique, Monsieur le Maire propose de renouveler son soutien à la filière nucléaire, tout en étant exigeant et de se prononcer en conséquence pour l'accueil de 2 réacteurs de 3ème génération sur le territoire de la CC2R.

Le conseil municipal donne un avis favorable (pour : 10, contre : 1) et apporte son soutien au projet d'accueil de réacteurs pressurisés européens (EPR) sur le site de Golfech.

✓ Voirie

Monsieur le maire ainsi que le 1^{er} adjoint en charge de la voirie présentent le programme voirie prévu en 2024 par la CC2R qui a la compétence

- Route de Bélot : renforcement et bicouche sur les cotés uniquement.
 - Route de Goudourville : réfection portion enrobé entre les 2 panneaux d'entrée et sortie du village.
 - Route de St Pierre : réfection bi couche
 - Côte de la Serre et chemin de Emblard : point à temps en 2024 et travaux réfection bi couche reportés en 2025
- La route de Beller sera interdite aux poids lourds sauf riverains, la CC2R se charge de faire l'arrêté et de poser les panneaux correspondants.
- Route D 57 depuis Lalande une petite partie seulement concerne notre commune, celle-ci est programmée par la subdivision départementale.

✓ Blason

Monsieur le maire présente le blason modifié suite aux remarques du dernier conseil municipal. Les avis sont partagés sur deux modèles différents et les membres du conseil municipal souhaitent que Madame Charles Denise qui a pris en charge ce dossier finalise la décision.

✓ Divers

- **Course cycliste le dimanche 16 juin** : Le Championnat Régional Occitanie UFOLEP de Cyclisme aura lieu le dimanche 16 juin de 10h à 17h. Le départ et l'arrivée se feront sur notre commune, la remise des prix se fera dans la salle polyvalente.
- **Elections européennes** : Elles auront lieu le 09 juin (un seul tour), un planning de tour de garde sera organisé le moment venu.

Prochaine réunion prévue fin mai /début juin

La séance est clôturée à 20h55

Pour extrait conforme Le 15 avril 2024

La secrétaire de séance,

Nathalie MERLE



Le Maire

Serge BOYER

